



| | | |
|---|---|--|
| Nombre de membres au Conseil Métropolitain : 101 titulaires – 42 suppléants | Conseillers en fonction : 101 titulaires – 42 suppléants | Conseillers présents : 67 Dont suppléant(s) : 1 Pouvoirs : 22 Absent(s) excusé(s) : 28 Absent(s) : 7 |
|---|---|--|

Date de convocation : 2 juillet 2024

Vote(s) pour : 89
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL METROPOLITAIN

Séance du Lundi 8 juillet 2024,

Sous la présidence de Monsieur François GROSDIDIER, Président de Metz Métropole, Maire de Metz, Membre Honoraire du Parlement.

Secrétaire de séance : Pascal GAUTHIER.

Point n° 2024-07-08-CM-2.5 :

Désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant à la commission des transports publics particuliers de personnes.

Rapporteur : Monsieur François GROSDIDIER

Le Conseil,
Les Commissions entendues,

VU la délibération du Conseil métropolitain, en date du 7 septembre 2020, relative à la désignation de Madame Béatrice AGAMENNONE en qualité de représentante titulaire de Metz Métropole à la commission des transports publics particuliers de personnes,

VU la délibération du Conseil métropolitain, en date du 28 septembre 2020, relative à la désignation de Monsieur Bernard STAUDT en qualité de représentant suppléant de Metz Métropole à la commission des transports publics particuliers de personnes,

VU le décret 2017-236 du 24 février 2017 portant création de l'observatoire national, du comité national et des commissions locales des transports publics particuliers de personnes, prévoyant que les membres de cette commission sont désignés pour trois ans,

VU le courriel des services de la Préfecture de la Moselle, en date du 13 juin 2024, lesquels ont saisi Metz Métropole quant à la proposition de nouveaux représentants à la commission des transports publics particuliers de personnes,

CONSIDERANT qu'il convient donc de proposer un représentant titulaire et un représentant suppléant au sein de cet organisme,

DECIDE de proposer :

- Béatrice AGAMENNONE en qualité de représentant titulaire,
- Bernard STAUDT en qualité de représentant suppléant,

de Metz Métropole à la commission des transports publics particuliers de personnes.

NOP 19

Metz, le 9 juillet 2024

Le Secrétaire de séance

Pour extrait conforme
Pour le Président et par délégation
La Secrétaire Générale

Pascal GAUTHIER
Directeur Général des Services



Marjorie MAFFERT-PELLAT

Résumé de l'acte

057-200039865-20240708-2024-07-DC2-5-DE

Numéro de l'acte : 2024-07-DC2-5
Date de décision : lundi 8 juillet 2024
Nature de l'acte : DE
Objet : Désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant à la commission des transports publics particuliers de personnes
Classification : 5.3 - Désignation de représentants
Rédacteur : Catherine DELLES
AR reçu le : 10/07/2024
Numéro AR : 057-200039865-20240708-2024-07-DC2-5-DE
Document principal : 99_DE-2-5.pdf

Historique :

| | | |
|----------------|--------------------------|------------------|
| 09/07/24 14:06 | En cours de création | |
| 09/07/24 14:07 | En préparation | Catherine DELLES |
| 10/07/24 09:13 | Reçu | Catherine DELLES |
| 10/07/24 09:13 | En cours de transmission | |
| 10/07/24 09:19 | Transmis en Préfecture | |
| 10/07/24 09:31 | Accusé de réception reçu | |